

Compte-rendu
Séance ordinaire du 18 décembre 2023

Date de convocation : 12 décembre 2023

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Christine METZLER, Martine QUIRIN, Stéphanie FELDMANN, et Emilie BESSON.

Membres excusés : Mme Sylvie BLATTNER (procuration à Mme Martine QUIRIN), Mme Angélique GUYENOT (procuration à Mme Stéphanie FELDMANN)

Membres non excusés : M. Sébastien PINHEIRO.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 octobre 2023

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 25 octobre 2023 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 3 : Signature d'une convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la COMCOM

Au printemps prochain, le déploiement du réseau d'assainissement collectif se poursuivra dans la rue de la Batteuse. Parallèlement à cela, le réseau d'eaux pluviales sera remplacé ainsi que la conduite d'eau potable, ceci sous l'égide de la COMCOM.

La commune procédera alors à l'effacement des réseaux de télécommunications ainsi qu'à la reprise de la structure de la chaussée.

Le réseau d'éclairage public de cette rue sera également revu. Pour ces travaux, la commune dispose du même maître d'œuvre que la COMCOM, pour laquelle il gère les travaux sur les réseaux humides. Aussi, afin, dans l'idéal, de pouvoir traiter avec les mêmes entreprises, d'optimiser ainsi la réalisation des travaux et potentiellement de réaliser des économies d'échelle, une convention de co-maîtrise d'ouvrage s'avère nécessaire. Elle permettra de profiter d'un marché unique, d'avoir un interlocuteur commun, et donc de bénéficier d'un tarif identique à celui de la COMCOM.

Par ailleurs celle-ci, se propose de préfinancer l'ensemble des travaux dans sa globalité puis de refacturer à la commune de HEILIGENBERG la partie relevant de sa compétence.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la COMCOM.

Point 4 : Décisions Budgétaires Modificatives

La commune a été bénéficiaire de plusieurs recettes initialement non budgétisées par principe de sincérité des comptes au moment du vote du budget primitif (ex : subventions du City Stade, afin de ne pas inscrire de montants au budget qui ne nous avaient pas encore été attribués).

Faisant partie des dernières écritures de l'année 2023, avant la clôture de cet exercice, il convient donc d'inscrire en recettes :

- + 9 144 € au chapitre 13 (subvention région)
- + 9 735 € au chapitre 13 (subvention CeA)
- + 7 340 € au chapitre 10 (FCTVA)
- + 14 376 € au chapitre 10 (TA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'inscrire les recettes dans les chapitres pré-cités et d'affecter les dépenses correspondantes afin de respecter l'équilibre budgétaire.,

Point 5 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Il est laissé la possibilité aux communes d'autoriser par délibération le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des dépenses budgétisées en investissement l'année précédente (article L.1612-1 du CGCT). Ceci permet d'effectuer des travaux d'investissements entre la période du 1er janvier de l'année jusqu'à la date de l'adoption du budget qui ne saurait être supérieure au 15 avril.

Pour mémoire, le montant des dépenses d'investissement prévues au budget 2023 s'élevait à : 1 667 035,59 €. Le plafond qui serait donc à disposition du conseil municipal durant la période du 1er janvier au 15 avril 2024 s'élève à 416 758,90 €.

La commune de HEILIGENBERG, à l'instar des dix-sept autres communes de la COMCOM, a adopté cette possibilité depuis quelques années. Il faut souligner que si cette mesure n'avait pas été prise en 2019 notamment, nous aurions été complètement bloqué durant la période du confinement, du fait de l'impossibilité de se réunir.

M. le Maire propose de reconduire cette procédure pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à réaliser des dépenses d'investissement selon les modalités précitées.

Point 6 : Organisation des jeux inter-village dans le cadre des Jeux Olympique 2024

A l'occasion des Jeux olympique 2024 et afin de promouvoir les activités sportives, notre pays se couvrira de manifestations afin d'inviter la population à la pratique d'activités physiques.

La COMCOM n'échappe pas à cet engouement et prépare pour le 7 juillet 2024 une compétition inter-villages.

L'objectif est de réunir une équipe par commune membre et de les faire concourir dans différentes épreuves bon enfant. Ces équipes devront être composées de :

- 2 enfants de moins de 14 ans,
- 2 adolescents de 12 à 17 ans,
- 2 adultes de 18 à 60 ans,
- 2 seniors,
- 2 élus du conseil municipale (à l'exclusion du maire)

Suite à un appel à candidature de M. le Maire a sein du conseil municipal, ce seront Mme Émilie BESSON et M. Lionel PORCHE qui représenteront les élus lors de ces jeux inter-villages. A noter que la participation de deux élus était un prérequis pour valider la participation de HEILIGENBERG à ces jeux. Un appel à candidatures au près des citoyens du village sera fait via le journal communal.

En parallèle, M. Lionel PORCHE est également désigné comme référent tourisme au près de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de HEILIGENBERG aux jeux inter-village, et décide de retenir les candidatures de Mme Émilie BESSON et M. Lionel PORCHE qui représenteront la catégorie «élus » de l'équipe.

Point 7 : Programme forestier 2024

Selon l'état prévisionnel du plan de coupe 2024 établi par les services de l'ONF, un volume de 2 200 m³ (toutes essences confondues) est prévu sur l'ensemble des trois triages.

Toutefois M. le Maire précise que ce volume de coupe reste purement théorique et qu'il est peu probable qu'il soit réalisé dans sa totalité. Tout dépendra d'une part du cours du bois sur la période à venir, et d'autre part de l'état sanitaire des résineux suite à l'été 2023, ces bois étant prioritaires.

Une coupe est par ailleurs d'ores et déjà inscrite au programme dans le massif du HOELTZEL, notamment en parcelle n°24.

Afin de palier à un dégarnissage parcellaire dans le massif de EICHELBERG, un repeuplement sera également nécessaire.

Le Maire souhaite mettre en exergue que suite aux incidences climatiques, une régénération par plantation, c'est à dire par la main de l'Homme, sera incontournable si nous souhaitons léguer aux générations futures un patrimoine forestier viable. En effet, la régénération naturelle qui avait cours jusque là ne peut plus se réaliser du fait des conditions climatiques actuelles.

Nous sommes désormais dans l'obligation d'installer des nouvelles essences susceptibles de résister à la modification du climat, notamment en période estivale.

A ce titre, la commune ne pourra pas faire l'économie d'un réinvestissement des recettes financières de nos forêts dans les années à venir. Il est fort probable par contre coup que ces recettes ne permettront plus d'équilibrer les comptes du budget forestier pendant plusieurs années. Force est de constater que malgré un chiffre d'affaire relativement important, l'auto financement de nos forêts arrive à ses limites du fait de ces dépenses supplémentaires et incompressibles.

Ce programme forestier n'appelant pas d'observations particulières, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'état prévisionnel du plan de coupe 2024.

Point 8 : Demande de subventions

Suite au ravages du scolyte dans les résineux liés au réchauffement climatique, un vaste programme de travaux de reboisement est mis en place (cf. point précédent). Il est possible de bénéficier de programmes d'aides publiques afin d'obtenir une participation financière pour ces travaux de reboisement.

Nous avons déjà pu bénéficier de cette aide pour le massif du Weinbaechel, et une parcelle située dans le massif du Eichelberg pourrait également être éligible à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à demander les subventions.

Point 9 : Tenue du bureau de vote

2024 sera une année électorale puisque le dimanche 9 juin auront lieu les élections européennes.

A ce titre, il est nécessaire d'établir le planning de la tenue du bureau de vote. A noter que M. le Maire étant absent à cette date, ce sera M. Jean-François SCHNEIDER, adjoint au maire, qui présidera le bureau de vote.

Par ailleurs, un planning de présence sera établi prochainement.

Point 10 : Éclairage Public

Suite à de nombreuses suggestions de la part des habitants et notamment de concitoyens se rendant très tôt le matin à leur travail, il a été décidé d'allumer l'éclairage public à 4h30 durant la période hivernale.

De même, l'extinction s'effectuera autour de 8h00 afin que les jeunes élèves puissent se rendre à leur école dans de bonnes conditions.

En soirée, l'éclairage sera allumé à partir de 17h00 et s'éteindra à 22h30, sauf dans la nuit du samedi au dimanche où l'extinction des feux se fera à 00h30.

L'allumage et l'extinction varieront ainsi en fonction de l'augmentation (ou de la diminution) de la durée du jour.

Par ailleurs, la possibilité de maintenir allumé un lampadaire sur deux avait également été évoquée. Toutefois, de telles modifications, nécessitant un recâblage complet de l'infrastructure, serait très onéreuses à mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les horaires mis en place concernant l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

Point 11: Point sur les travaux

Dans le cadre du programme des travaux faits et à faire, M. le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'enrobé du bas de la rue Principale, entre le n°1 rue Principale et le calvaire situé au croisement de la CC1 et du chemin menant à STILL, a été réalisé début décembre.

Le marquage au sol sur la place de l'Église est programmé au mois de janvier. Ces travaux sont néanmoins tributaires de la météo et des disponibilités de l'entreprise chargée de les réaliser. M. le Maire précise également qu'une fois le marquage mis en place, viendra ensuite le temps de l'installation de la signalisation routière visée par un arrêté idoïne. Par ailleurs un nouveau règlement de voirie verra le jour en 2024. Toutefois, il est rappelé à nos concitoyens certaines mesures déjà en vigueur, telles que le balayage des trottoirs ainsi que de la bande de caniveau qui incombe aux riverains au droit de leur propriété, tout comme d'ailleurs le salage et le déneigement à ces endroits en période hivernale.

L'appel d'offre concernant le marché de travaux pour la rue de la Batteuse a été publié, nous aurons plus d'informations courant février concernant les entreprises retenues pour les travaux.

Concernant l'année 2024, d'autres travaux sont également prévus, tels que la poursuite de l'agrandissement du cimetière, la modification des bureaux de la mairie, des travaux complémentaires d'entretien de voirie, entre autre au niveau de la rue du Niederweg, ainsi qu'en forêt communale.

Point 12: Informations du Maire

M. le Maire remercie les adjoints, les membres du conseil municipal, et l'ensemble du personnel communal pour tout le travail fourni et leur investissement sans faille durant cette année 2023.

M. le Maire informe les membres du conseil du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qui sera assuré par M. Eddie WITZ.

M. le Maire informe également que les cadeaux des Aînés sont disponibles et peuvent être distribués à ceux qui ne pourront pas venir au repas donné en leur honneur le 14 janvier prochain.

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux que le mardi 19 décembre aura lieu en mairie une réunion avec l'Office de Tourisme Intercommunal, où M. Lionel PORCHE sera présent en tant que référent.

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme PEREIRA souhaite suspendre son contrat durant 3 mois pour des raisons personnelles, et qu'elle reviendra au mois d'avril. Durant ce laps de temps, elle sera remplacée par Mme SALI.

M. le Maire informe ses collègues que Mme Élodie CHEDOTAL remplace, depuis le 11 décembre, M. Hervé ANTON qui avait quitté ses fonctions au 1^{er} septembre dernier. Elle effectuera sa mission à raison de 4 jours par semaine.

M. le Maire informe les membres du conseil que M. Vincent HIMBER quitte ses fonctions au 1^{er} janvier 2024. Son poste sera donc à pourvoir. Une analyse sur la nécessité d'occuper un poste à plein temps est en cours.

M. le Maire en profite pour remercier M. Marien DURRENBERGER ainsi que Messieurs Lionel PORCHE et Guillaume PORCHE pour la mise en réseau des ordinateurs de la mairie.

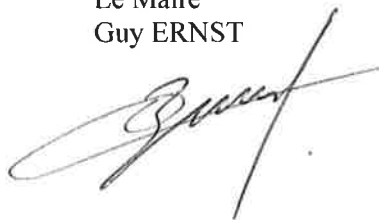
Par ailleurs il est porté à la connaissance du conseil que la crémation des sapins organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers aura lieu le samedi 13 janvier 2024.

M. le Maire informe l'assistance que la loi 3DS s'appliquera également aux communes de moins de 2000 habitants à partir du 1er janvier. De ce fait, une base nationale d'adressage de l'ensemble des habitations devra être renseignée pour les maisons existantes (déjà réaliser par la commune) et à chaque nouvelle construction. Par la suite, une nouvelle numérotation des maisons s'en suivra. L'objectif est de rationaliser les adresses des habitations afin notamment de faciliter l'arrivée des secours (ambulances, pompiers), le portage du courrier, les livraisons, ...

En 2024, le traitement des biodéchets s'imposent également aux foyers français. A ce titre, le SELECT'OM, en charge de cette compétence, étudie la mise en application de cette nouvelle mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 25.

Le Maire
Guy ERNST



La Secrétaire de séance
Véronique KIEFFER

